



FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

QUESTIONS POUR L'ÉPREUVE THÉORIQUE « OFFICIEL B »

QUESTIONS	REPONSE	Paragraphe du règlement concerné (règlement applicable au 01.01.2010)
Quelles sont les dimensions maximales admises pour les palmes	65 cm x 30 cm	Paragraphe 2.4
Les palmes sont mesurées palmes chaussées	NON	Paragraphe 2.4 du règlement
Une disqualification est prononcée dès le 1 ^{er} faux départ	OUI	4.2.2
Les palmes en fibres sont autorisées dès la catégorie Minimes	NON, c'est à partir des cadets	Paragraphe 2.4
Alors que la procédure de départ est commencée, un compétiteur bouge sur le plot après que le starter a crié « à vos marques ». Ce compétiteur est disqualifié.	Pas forcément. C'est le mouvement de départ qui est sanctionnable, pas un simple mouvement sur le plot.	4.2.2
Un compétiteur plonge pour commencer sa course alors que le starter commence à peine son coup de sifflet. Il s'agit d'un faux départ.	OUI	4.2.2
Un compétiteur simule sur le plot un mouvement de départ pour provoquer un faux départ chez ses concurrents. Il est disqualifié pour faux départ.	Si le compétiteur bouge sur le plot mais ne part pas, il ne peut être disqualifié pour faux départ. Néanmoins, il peut être disqualifié pour concurrence injuste si le juge estime que son attitude nuit aux autres concurrents.	4.2.2
Le starter tarde à donner le signal acoustique du départ après avoir dit « A vos marques » et alors que les compétiteurs, tendus, ont pris la position de départ. Un compétiteur plonge. Il est disqualifié pour faux départ.	Pas forcément. On peut estimer que trop tardant, le starter est à l'origine de la faute du nageur. Cette situation est à examiner au cas par cas.	4.2.2
Les compétiteurs sont disqualifiés s'ils s'aident avec une ligne d'eau ou une échelle ou tout autre équipement de la piscine.	OUI	



FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

Les compétiteurs peuvent pousser au fond de la piscine pour remonter à la surface avec le mannequin lors des épreuves avec un mannequin immergé.	OUI	4.3.1
Le nez et la bouche du mannequin doivent toujours être maintenus au dessus du niveau moyen de la surface de l'eau lors du remorquage.	NON, c'est le nez ou la bouche qui doivent être maintenus au dessus du niveau moyen de la surface de l'eau.	4.3.2
Pendant le remorquage, du fait de la vitesse d'exécution, de l'eau vient recouvrir la face du mannequin. Le compétiteur est disqualifié.	NON, tant que c'est la « vague » qui recouvre le visage du mannequin et que la tête du mannequin ne fait pas de mouvement de haut en bas (cf les détails dans le règlement)	4.3.2
Pendant le remorquage du mannequin, il est admis que la bouche ne soit pas maintenue au dessus du niveau moyen de la surface de l'eau si le nez le mannequin reste toujours au dessus du niveau moyen de la surface de l'eau.	OUI	4.3.2
Pendant le remorquage du mannequin, il est admis que le nez et la bouche ne soient plus maintenus au dessus du niveau moyen de la surface de l'eau si cela ne dure pas plus de 5 secondes.	NON, la notion de temps n'intervient pas. Si le nez et la bouche passe sous l'eau (on négligera « la vague », alors il y a disqualification.	4.3.2
Le handler (celui qui tient le mannequin semi flottant pour les épreuves de bouée tube et de super sauveteur) doit porter le bonnet du club.	OUI	4.3.3
Le handler peut ne pas être un membre de l'équipe du compétiteur si les juges ont donné préalablement leur accord.	OUI	4.3.4
Le temps donné par le chronomètre électronique prime sur toutes les décisions des juges et chronométreurs.	OUI	4.5.1
Un record peut être validé quel que soit le nombre de chronométreurs.	NON, il faut 3 chronométreurs.	4.5.2



FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

Le starter donne le signal de départ lorsqu'il lui semble que tout est prêt pour le départ.	NON, il doit attendre que le directeur d'épreuve lui donne les commandes.	4.6.4
Le starter juge s'il y a eu faux départ.	OUI	4.6.4
Dans l'épreuve de l'obstacle, le sauveteur doit être disqualifié s'il ne refait pas surface avant le premier obstacle après avoir plongé.	OUI	4.7
Dans l'épreuve de l'obstacle, le sauveteur doit faire surface avant le 1 ^{er} obstacle, entre 2 obstacles et après chaque virage. Sinon il est disqualifié.	OUI	
Un sauveteur passe par erreur sur l'obstacle. Il retourne immédiatement en arrière pour repasser correctement sous l'obstacle. Il est disqualifié.	NON	
Le directeur d'épreuve est chargé de s'assurer (en collaboration avec les autres officiels présents) que le matériel est en place avant de lancer la procédure de départ.	OUI	4.6.4
Dans l'épreuve 50 m mannequin, le sauveteur doit remonter le mannequin dans la zone des 5 m, ou dans la zone des 10 m.	Dans la zone des 5 m	4.8
Lors du remorquage d'un mannequin, le sauveteur peut tenir le mannequin par la gorge.	NON	4.8
A l'arrivée, le sauveteur lâche le mannequin avant de toucher le mur. Il est disqualifié.	OUI	
Dans les épreuves avec plongée vers un mannequin et remorquage, le mannequin doit être remonté dans la zone des 5 m, jugée sur le sommet de la tête du mannequin ou sur le sommet de la tête du sauveteur.	Jugé sur le sommet de la tête du mannequin.	
Epreuve 100 m combiné : le sauveteur pousse au fond de la piscine lors de la remontée avec le mannequin. Il est disqualifié.	NON	4.9



FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME
DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

Epreuve 100 m combiné : le sauveteur pousse au fond de la piscine pendant la partie en apnée. Il est disqualifié.	OUI	
Dans les épreuves de remorquage avec mannequin, que doit vérifier le directeur d'épreuve avant de donner le départ.	Le positionnement correct des mannequins La présence de la ligne matérialisant la zone des 5 m	
Epreuve du combiné : le compétiteur peut s'arrêter au virage avant la plongée en apnée.	OUI	4.9
Epreuve du combiné : le compétiteur s'arrête au virage pour respirer avant la partie apnée. Lorsqu'il est prêt, il pousse sur le mur avec ses pieds et plonge sous l'eau pour la partie apnée. Il est disqualifié ?	Oui, il doit démarrer l'apnée avant que ses pieds aient quitté le mur.	4.9
Dans l'épreuve mannequin palmes, le mannequin doit être remonté dans la zone des 5 m ou des 10 m ?	Des 10 m	
Epreuve 200 m supersauveteur : le compétiteur doit avoir chaussé ses palmes et pris la bouée tube dans les 5 m après avoir touché le mur.	NON, cette disposition a disparu dans la version ILS 2009.	4 ;12
Epreuve 200 m supersauveteur : le compétiteur doit avoir attaché la bouée tube autour du mannequin dans les 5 m après le mur de virage, jugé sur le sommet de la tête du mannequin ou sur le sommet de la tête du sauveteur.	Jugé sur le sommet de la tête du mannequin.	
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : le handler doit tenir le mannequin semi flottant avec les 2 mains.	NON, le règlement dit juste que le handler doit tenir le mannequin.	4.12
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : le handler doit tenir le mannequin semi flottant la face tournée vers le mur.	OUI	4.11 et 4.12



FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME
DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

Epreuve 200 m supersauveteur : Aux 150m, le sauveteur arrive en trainant la bouée tube. Il attrape le mannequin et clipe la bouée tube autour du mannequin dans la zone des 5 m. Il commet une erreur justifiant la disqualification. Laquelle ?	Il doit impérativement toucher le mur avant de toucher le mannequin.	4.12
Epreuve 100 m bouée tube : Aux 50m, le sauveteur arrive en trainant la bouée tube. Il attrape le mannequin et clipe la bouée tube autour du mannequin dans la zone des 5 m. Il commet une erreur justifiant la disqualification. laquelle ?	Il doit impérativement toucher le mur avant de toucher le mannequin.	4.11
Epreuve 100 m bouée tube : La corde de la bouée tube doit se retrouver tendue immédiatement après le départ.	NON, cette disposition a disparu dans la version ILS 2009.	4.11
Epreuve 100 m bouée tube : La corde de la bouée tube doit se retrouver tendue au plus tard lorsque la tête du sauveteur tractant le mannequin passe la ligne des 10 m.	NON c'est lorsque le sommet de la tête du mannequin passe cette ligne.	4.11
Epreuve 100 m bouée tube : La corde de la bouée tube doit se retrouver tendue au plus tard lorsque le sommet de la tête du mannequin tracté passe la ligne des 10 m.	OUI	4.11
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : le handler peut pousser le mannequin vers le compétiteur après que celui ci a touché le mur.	NON	4.11 4.12
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : le compétiteur peut prendre appui sur le sol ou sur la ligne d'eau pendant le clipage du mannequin.	NON	4.11 4.12



FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME
DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : Le corps de la bouée tube doit obligatoirement être positionné sous les 2 bras du mannequin lorsque le sommet de la tête du mannequin passe la ligne des 5 m.	OUI	4.11 4.12
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : le sauveteur est disqualifié si à l'arrivée, le mannequin n'est plus maintenu que sous un bras par le corps de la bouée tube alors que celle ci était correctement positionnée lors du passag des 5m.	NON	
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : la sauveteur perd le mannequin pendant le tractage, mais retourne immédiatement refixer la bouée tube autour de lui. Il est disqualifié.	OUI	4.11 4.12
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube en bassin de 50m: le sauveteur doit être disqualifié si le nez et la bouche du mannequin tracté passe sous le surface de l'eau, même de manière momentanée.	OUI	4.11 4.12
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube en bassin de 25m: le sauveteur doit être disqualifié si le nez et la bouche du mannequin tracté passe sous la surface de l'eau, lors du virage effectué avec le mannequin tracté par la bouée tube.	NON	4.11 4.12
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : le sauveteur perd une ou deux palmes, il est disqualifié.	NON	4.11
Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : le sauveteur perd une ou deux palmes. Il est autorisé à recommencer.	NON	4.11



FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME
DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

Epreuve 200 m supersauveteur ou 100 m bouée tube : la bouée tube se casse pendant le tractage, le sauveteur est autorisé à recommencer.	OUI	4.11
Epreuve du lancer de corde : la victime peut aller sous l'eau pour rattraper la corde qui lui est lancée.	OUI, tant qu'elle ne lâche pas la marque sur la ligne transversale	4.13
Epreuve du lancer de corde : la victime peut s'étirer pour récupérer la corde qui lui est lancée tant qu'elle ne lâche pas la marque sur la corde transversale.	OUI	4.13
Epreuve du lancer de corde : la victime peut attraper n'importe où la corde qui lui est lancée tant qu'elle ne lâche pas la marque sur la corde transversale.	NON, elle ne peut attraper la corde que si celle ci est dans son couloir. Elle ne peut l'attraper si elle tombe à l'extérieur du couloir ou sur les flotteurs des lignes d'eau.	4.13
Epreuve du lancer de corde : Le lanceur qui sort un pied de la zone de lancer est disqualifié.	NON, il ne sera disqualifié que si les 2 pieds sortent ou qu'il n'a plus un pied complet à l'intérieur de la zone.	4.13
Epreuve du lancer de corde : Le lanceur peut s'étirer pour récupérer la corde tombée à l'extérieur de la zone de jet tant qu'il maintient un pied entier dans la zone de jet.	Oui et à condition qu'il ne gêne pas les autres concurrents	4.13
Epreuve du lancer de corde : la victime n'est pas sur le ventre lorsqu'elle est tirée vers le mur. L'équipe est disqualifiée.	OUI	4.13
Epreuve du lancer de corde : le lanceur tombe dans l'eau. Il est disqualifié.	OUI	4.13
Relais 4 x 25 mannequin : les compétiteurs peuvent sortir de l'eau après avoir fini leur course.	NON, ils doivent attendre que le juge signale la fin de l'épreuve	4.14



FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

Relais 4 x 25 mannequin : passer le mannequin à son coéquipier avant de toucher le mur est un motif de disqualification.	OUI	4.14
Relais 4 x 25 mannequin : Le compétiteur qui arrive peut lâcher le mannequin pour que le suivant l'attrape.	Non, une main doit toujours être en contact avec le mannequin	4.14
Relais 4 x 25 mannequin : Dans la zone des 5 m après les murs de la piscine et dans la zone de transition installée au milieu du bassin dans un bassin de 5 m, les compétiteurs sont jugés sur la façon dont ils remorquent le mannequin.	NON, en clair, le mannequin peut être noyé ou maintenu à la gorge. Néanmoins, il ne doit pas être lâché (1 main toujours en contact avec lui)	4.14
Relais 4x50 obstacles : les compétiteurs doivent rester dans l'eau après avoir fini leur course.	Non, le 1 ^{er} 2 ^{eme} et 3 ^{eme} compéto doivent sortir dès qu'ils ont fait leur distance	4.15
Description du relais sauvetage.	Cf règlement	4.16